

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Rôles et responsabilités pour tous les membres de la communauté universitaire⁵⁶

- Participer activement à une culture du respect
- Se modeler sur des attitudes et comportements positifs et exemplaires
- Adopter un comportement respectueux dans ses relations personnelles
- Valoriser la diversité
- Régler les conflits de façon constructive et pacifique
- S'opposer ouvertement aux attitudes négatives et intervenir lorsque des commentaires font la promotion des mythes, de la culture du viol, de la violence à caractère sexuel et de la discrimination
- Avoir des discussions franches avec ses pairs sur la violence à caractère sexuel
- Réagir de façon empathique et aidante, sans porter de jugement en cas de dévoilement d'un acte de violence à caractère sexuel
- Prendre une position d'écoute active aidante lorsqu'une victime souhaite discuter de son expérience
- Respecter la vie privée des survivantes et la quantité d'information qu'elles choisissent de dévoiler
- Recommander la personne à la ressource désignée en matière de violences à caractère sexuel sur le campus
- Préserver la confidentialité de la victime et de l'accusé, et décourager les rumeurs et les allégations
- Connaître le protocole d'intervention et les coordonnées pour communiquer avec la ressource désignée sur le campus
- Participer volontairement aux enquêtes
- Participer aux initiatives de formation et d'éducation offertes sur les violences à caractère sexuel.

⁵⁶ Le présent tableau s'inspire de celui présenté dans le document *Intervenir contre la violence à caractère sexuel: guide de ressources pour les collèges et universités de l'Ontario*, mais a été bonifié et adapté au contexte des universités québécoises.

Responsabilités spécifiques à certains rôles

Cadres supérieurs et gestionnaires académiques

(présidents, présidentes / recteurs, rectrices / vice-présidents, vice-présidentes / vice-recteurs, vice-rectrices / doyens, doyennes ou directeurs, directrices)

- Jouer un rôle de leadership en matière de sensibilisation aux violences à caractère sexuel
- Affirmer clairement les valeurs que l'institution souhaite incarner dans la communauté
- Donner l'exemple en adoptant des attitudes respectueuses et exemplaires
- Entériner une ou des politiques officielles qui couvrent l'ensemble des violences à caractère sexuel
- Prendre des mesures et allouer des ressources pour diminuer les facteurs de risque et augmenter la sécurité sur les campus
- Initier et appuyer la préparation d'un protocole d'intervention en matière de violence à caractère sexuel
- Faciliter la prise de mesures préventives, provisoires et exceptionnelles et s'impliquer dans les processus disciplinaires.
- Allouer des ressources (humaines et financières) pour l'intervention, les activités de prévention et la formation de la population universitaire sur la problématique et sur le protocole d'intervention
- S'assurer d'imposer les mesures et sanctions appropriées aux personnes mises en cause lorsque la situation le commande

Personne attitrée au traitement des plaintes formelles

(Autre membre de la ressource désignée ou haut-dirigeant universitaire)

- S'impliquer dans la rédaction et la révision d'une politique contre l'ensemble des violences à caractère sexuel ou d'autres politiques et règlements afin de couvrir l'ensemble de ces inconduites
- Diffuser l'information sur les politiques, règlements, procédures et protocoles en matière de harcèlement et de violence à caractère sexuel
- Prendre en charge et conduire le processus formel de plainte en cette matière
- Agir avec l'autorité reliée à cette instance lors de situations urgentes et graves (p. ex. coordonner la gestion des cas perturbateurs)
- Agir à titre d'instance neutre afin de conduire les processus formels de plainte
- Déferer, s'il a lieu, les plaintes formelles aux instances décisionnelles au niveau des sanctions disciplinaires. Évitez de traiter les plaintes de violences à caractère via un comité de discipline ou un comité d'enquête

**Ressources désignées en
en matière de violences à
caractère sexuel sur
le campus**

- Être la porte d'entrée, le point de chute à privilégier afin d'offrir un soutien et un accompagnement des victimes
- Offrir un lieu de parole confidentiel et respectueux des personnes impliquées
- Informer les victimes des recours possibles et des interventions disponibles sur le campus et à l'extérieur (signalement, intervention informelle, plainte formelle)
- Offrir un soutien psychosocial ponctuel et aider la personne survivante à trouver les services offerts sur le campus et à l'extérieur (ex., les centres d'aide, la sécurité sur le campus, les services de police, les centres désignés, la ligne téléphonique de soutien pour les victimes d'agression sexuelle, CALACS, un soutien par les pairs, des centres de crises, l'hébergement d'urgence, les hôpitaux, le centre de santé)
- Laisser la victime choisir les meilleures démarches et avenues afin de traiter la situation selon ses besoins (p. ex. signalement à la police, plainte interne, aucune intervention, mesures d'accommodement, intervention informelle, etc.)
- Offrir d'accompagner les victimes ou s'assurer qu'elles ont un service d'accompagnement afin d'aller aux centres désignés pour passer les trousseaux ou pour aller porter plainte au service de police si elles le souhaitent
- Reconnaître que le dévoilement peut être une expérience extrêmement difficile, et respecter la volonté des victimes dans leur capacité de divulguer ou non certains détails de l'agression
- Faire tous les efforts pour respecter la confidentialité et parfois l'anonymat souhaité
- Donner de l'information sur le harcèlement et la violence à caractère sexuel
- Selon le plan d'intervention choisi par la victime, contacter les personnes requises (ex.: mis en cause, gestionnaires académiques, ressources d'aide psychologique, sécurité) afin d'établir et actualiser les actions qui répondent le mieux aux besoins de la personne
- Créer des campagnes de sensibilisation, des outils d'intervention et des activités de prévention offerts pour l'ensemble de la communauté universitaire
- Faire connaître le centre, le bureau ou les ressources attitrées à la prévention et à l'intervention, les procédures pour un signalement ou une plainte formelle ainsi que les interventions informelles offertes (écoute, conseil, recherche d'entente, intervention dans le milieu, médiation, etc.)

**Service de sécurité,
de sûreté ou de police
sur le campus**

- Agir à titre de répondant lors d'une situation d'agression sexuelle
- Développer et suivre un protocole d'intervention respectueux des victimes
- Donner la possibilité à la victime d'être interrogée par un membre du service de sécurité ou un agent de police du même sexe si la victime le souhaite
- Protéger les éléments de preuve, la scène de crime et voir à l'identification de témoin lors d'agressions sexuelles signalées au service de police
- Collaborer avec les autorités locales et à leurs enquêtes
- Lancer une alerte de sécurité sur le campus après un dévoilement, s'il est déterminé qu'il peut y avoir un risque sur le campus
- Effectuer certaines enquêtes internes sur le campus
- Mettre en œuvre des procédures institutionnelles pour s'occuper de l'agresseur présumé pendant la conduite d'une enquête
- Suivre les pratiques exemplaires pour créer des campus sécuritaires sur le plan physique
- Assurer la sécurité physique du campus par le biais d'une surveillance régulière
- Faire le suivi des événements pour établir des éléments communs entre les incidents déclarés, par exemple similitudes entre les endroits, la résidence ou la description de l'agresseur présumé
- Faire participer la population du campus à des procédures de sécurité, au besoin
- Participer à une formation continue sur le harcèlement et sur les violences à caractère sexuel

**Corps professoral et
personnel enseignant**
(ex. : professeurs,
professeures /
instructeurs, instructrices /
chargés, chargées de
cours / chercheurs,
chercheuses /
assistants, assistantes)

- Offrir aux survivantes des possibilités d'accommodement appropriées concernant leurs études, par exemple des prolongations pour la réalisation de travaux, ou appuyer une demande d'abandon ou de poursuite des études à la maison
- Lors de signalement d'inconduite, référer les étudiantes et les étudiants à la ressource désignée en matière de harcèlement et de violences à caractère sexuel
- Donner l'exemple en adoptant des attitudes respectueuses et exemplaires
- Encourager les étudiants à participer, à l'échelle du campus, à des formations, des conférences, des ateliers ou des événements concernant le consentement et les violences à caractère sexuel

	<ul style="list-style-type: none">▪ À titre de membre du corps professoral et du personnel enseignant, qui exercent de l'autorité sur les étudiantes et étudiants, maintenir des relations appropriées et respectueuses▪ Chercher des possibilités d'inclure le thème de la violence à caractère sexuel dans le matériel d'apprentissage, les programmes d'études et le contenu des cours
Personnel des résidences et des logements sur le campus	<ul style="list-style-type: none">▪ Lorsque la victime et l'agresseur présumé habitent la même résidence, il peut être nécessaire d'organiser un changement de logement. Habituellement, c'est la personne mise en cause qui devrait être déplacée. Toutefois, si aucune décision quant au bien-fondé de la plainte n'a été prise, le changement de chambre ne peut être imposé. Toutefois, la personne mise en cause peut y consentir volontairement.▪ Encourager les étudiantes et étudiants qui vivent en résidence à organiser et participer à des activités de sensibilisation à la violence à caractère sexuel▪ Former des ressources aux résidences sur la violence sexuelle et en référencement▪ Être attentif à tout changement de comportement chez les étudiantes et les étudiants et communiquer ses observations au service de sécurité ou de sûreté ou à la ressource désignée▪ S'impliquer activement dans la lutte contre les violences à caractère sexuel
Service de santé du campus	<ul style="list-style-type: none">▪ Créer une atmosphère où les victimes se sentent à l'aise de faire un dévoilement et à demander de l'aide▪ Suivre les procédures médicales établies pour intervenir auprès des étudiantes qui ont été victimes d'une agression à caractère sexuel et les aiguiller vers les centres désignés (s'assurer de ne pas mettre de pression aux victimes pour qu'elles acceptent de passer les trousseaux. Respecter leurs limites)▪ Si la personne ne souhaite pas consulter un centre désigné, proposer certains tests médicaux<ul style="list-style-type: none">▪ Maladies transmises sexuellement;▪ VIH/SIDA;▪ Grossesse▪ Orienter les survivantes vers la ressource désignée ou vers les ressources pour du soutien psychologique▪ Participer à une formation sur la violence à caractère sexuel

Les services de soutien psychologique (Service d'aide psychologique aux étudiants et le programme d'aide aux employés)	<ul style="list-style-type: none">▪ Créer une atmosphère où les victimes se sentent à l'aise de faire un dévoilement et de demander de l'aide▪ Participer à une formation continue sur la violence à caractère sexuel▪ Offrir, aux victimes de violence à caractère sexuel, un service de counseling ainsi que des groupes de soutien par les pairs▪ Aiguiller les victimes vers d'autres services sur le campus et dans la région (ex. : centre ou bureau d'intervention ou de prévention contre le harcèlement ou les agressions à caractère sexuel, la sécurité sur le campus, les services de police, les centres désignés pour les prélèvements et la trousse, les CALACS, la ligne de soutien pour les victimes d'agression sexuelle, un soutien par les pairs, des centres de crises avec ou non de l'hébergement d'urgence, hôpitaux, centre de santé)
Services aux étudiants	<ul style="list-style-type: none">▪ Offrir différents types de soutien et de services aux étudiants (p. ex. étudiants étrangers, étudiants en situation de handicap, soutien psychologique, soutien à l'apprentissage, aide médicale)▪ Collaborer à l'élaboration d'activités de prévention et de programmes de prévention▪ Former son personnel à agir comme premier confident lors d'un dévoilement
Ressources humaines	<ul style="list-style-type: none">▪ Contribuer à établir et mettre en place des mesures de prévention et d'accommodement, afin de protéger ou soutenir la victime, et ce, même lors d'interventions informelles.▪ Faciliter le retour au travail de la victime, lorsque celle-ci s'est absentée après avoir vécu une situation de violences à caractère sexuel▪ Collaborer au développement et à la réalisation d'activités de prévention et de formation reliées aux facteurs de risque▪ Former le personnel à agir comme premier confident lors d'un dévoilement▪ Offrir une formation de sensibilisation aux personnes clés aux ressources humaines susceptibles d'avoir à intervenir dans de telles circonstances▪ Conseiller et collaborer à la détermination de sanctions et de mesures réparatrices et lors de violences à caractère sexuel avérées▪ Référer les victimes à la ressource désignée

Les services juridiques	<ul style="list-style-type: none">▪ Fournir des avis légaux sur différents sujets en lien avec la violence à caractère sexuel▪ Faire ressortir la jurisprudence et guider lors de processus disciplinaire▪ Se former sur la problématique des violences à caractère sexuel et les obstacles à la dénonciation et sur les impacts de traverser le processus judiciaire pour les victimes▪ Conseiller juridiquement les autorités universitaires lors de mesures ou dans le traitement des plaintes formelles
Registraires / responsables des dossiers étudiants, étudiantes / conseillers, conseillères pédagogiques / facultés	<ul style="list-style-type: none">▪ Collaborer dans l'application de mesure de soutien et d'accommodement sur le plan académique (ex. : demande d'exonération des frais d'inscription, report d'une remise d'un travail ou d'un examen, abandon d'un cours sans frais ou autres besoins)
Associations étudiantes, fraternités et groupe d'intérêts	<ul style="list-style-type: none">▪ Participer à des activités de sensibilisation pour la promotion d'une meilleure compréhension de la violence à caractère sexuel et des politiques et protocoles de l'établissement▪ Travailler en collaboration avec les ressources institutionnelles afin de développer des campagnes de prévention et des activités de sensibilisation▪ Donner de la rétroaction sur les politiques, ressources et protocoles de l'établissement
Étudiantes et étudiants	<ul style="list-style-type: none">▪ Participer à des activités de sensibilisation à la violence à caractère sexuel sur le campus▪ Respecter les codes de conduite, d'éthique, de déontologie des étudiantes ainsi que les règlements disciplinaires▪ Suivre de la formation afin de devenir pair aidant et agir à ce titre▪ Devenir un témoin actif et dénoncer les comportements abusifs et inappropriés▪ Donner de la rétroaction sur les politiques, ressources et protocoles de l'établissement▪ S'impliquer activement dans la lutte contre les violences à caractère sexuel

**Membres du personnel
cadres / professionnels /
employés de soutien**

- Respecter les codes de conduite, d'éthique, de déontologie des employés
- Participer à des activités de sensibilisation à la violence à caractère sexuel sur le campus
- Suivre de la formation afin de devenir pair aidant et agir à ce titre
- Devenir un témoin actif et dénoncer les comportements abusifs et inappropriés
- Donner de la rétroaction sur les politiques, ressources et protocoles de l'établissement
- S'impliquer activement dans la lutte contre les violences à caractère sexuel

**Syndicats et associations
professionnelles**

- Faciliter les négociations d'ententes avec les employés et collaborer dans la mise en place de solutions et de mesures exceptionnelles afin de minimiser l'effet négatif pour les personnes victimes (p. ex., accepter qu'une personne soit déplacée, ou appuyer un changement d'horaire)
- Accompagner leurs membres lors de signalements ou de plaintes formelles
- Travailler en collaboration avec les instances et les différents services afin de faciliter le traitement de ces situations
- Apporter du soutien aux personnes victimes ou mises en cause
- Sensibiliser leurs membres et participer aux activités de prévention

Ressources diverses

- Toute personne pouvant intervenir afin d'apporter une solution à une situation devrait se mobiliser rapidement lorsqu'interpellée pour le faire.